



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Immigration clandestine

Question au Gouvernement n° 1681

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Danilet.

M. Alain Danilet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, la politique de lutte contre l'immigration irrégulière que vous avez engagée depuis le mois d'octobre dernier a donné des résultats très probants. Afin de renforcer la sécurité des Français, la loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 relative à la sécurité et aux moyens de la police nationale a prévu la création de 5 000 emplois administratifs et techniques jusqu'en 1999, ce qui permettra de libérer les fonctionnaires de police de leurs tâches non prioritaires. Au titre de l'année 1995, 500 emplois étaient prévus. De plus, et afin de coordonner davantage les moyens de lutte contre l'immigration irrégulière, un office central spécialisé pour démanteler ses filières doit être créé au sein de la DICCILEC, la direction centrale du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins.

Pouvez-vous donner à la représentation nationale une information sur ces créations de postes en 1995 et indiquer les orientations prises pour cette année ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Comme vous l'avez souligné, monsieur le député, 500 emplois administratifs et techniques ont été créés en 1995, d'une part, pour remettre des policiers sur le terrain, d'autre part, pour augmenter les effectifs d'un certain nombre de services, notamment le service des laboratoires de police. Cet effort sera poursuivi sur quatre ans.

En 1996, 700 emplois administratifs sont créés et 250 dégelés. J'ajoute que, dans le cadre du plan de relance pour la ville, 200 aides techniques de laboratoire vont être recrutées, soit 1 150 fonctionnaires recrutés, sans compter, naturellement, les 1 000 policiers auxiliaires supplémentaires qui ont été obtenus à la suite d'un arbitrage du Premier ministre.

Une grande partie de ces fonctionnaires sera affectée au service de la DICCILEC.

L'efficacité ne se mesure d'ailleurs pas uniquement au nombre des fonctionnaires. Pour la renforcer, nous allons créer en son sein un office central spécialisé dans la lutte contre l'immigration irrégulière, afin de mieux coordonner, mieux animer et mieux centraliser la lutte contre l'immigration irrégulière. Cet office, qui sera mis en place dans quelques jours, donnera une nouvelle dimension à la lutte contre l'immigration irrégulière.

J'ai eu l'occasion hier de vous rappeler les chiffres : les lois actuelles nous ont permis d'être beaucoup plus efficaces que les années précédentes. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Alain Danilet.

M. Alain Danilet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Monsieur le ministre, la politique de lutte contre l'immigration irrégulière que vous avez engagée depuis le mois d'octobre dernier a donné des résultats très probants. Afin de renforcer la sécurité des Français, la loi

d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 relative a la securite et aux moyens de la police nationale a prevu la creation de 5 000 emplois administratifs et techniques jusqu'en 1999, ce qui permettra de liberer les fonctionnaires de police de leurs taches non prioritaires. Au titre de l'annee 1995, 500 emplois etaient prevus. De plus, et afin de coordonner davantage les moyens de lutte contre l'immigration irreguliere, un office central specialise pour demanteler ses filieres doit etre cree au sein de la DICCILEC, la direction centrale du controle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins.

Pouvez-vous donner a la representation nationale une information sur ces creations de postes en 1995 et indiquer les orientations prises pour cette annee ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Comme vous l'avez souligne, monsieur le depute, 500 emplois administratifs et techniques ont ete crees en 1995, d'une part, pour remettre des policiers sur le terrain, d'autre part, pour augmenter les effectifs d'un certain nombre de services, notamment le service des laboratoires de police. Cet effort sera poursuivi sur quatre ans.

En 1996, 700 emplois administratifs sont crees et 250 degeles. J'ajoute que, dans le cadre du plan de relance pour la ville, 200 aides techniques de laboratoire vont etre recrutes, soit 1 150 fonctionnaires recrutes, sans compter, naturellement, les 1 000 policiers auxiliaires supplementaires qui ont ete obtenus a la suite d'un arbitrage du Premier ministre.

Une grande partie de ces fonctionnaires sera affectee au service de la DICCILEC.

L'efficacite ne se mesure d'ailleurs pas uniquement au nombre des fonctionnaires. Pour la renforcer, nous allons creer en son sein un office central specialise dans la lutte contre l'immigration irreguliere, afin de mieux coordonner, mieux animer et mieux centraliser la lutte contre l'immigration irreguliere. Cet office, qui sera mis en place dans quelques jours, donnera une nouvelle dimension a la lutte contre l'immigration irreguliere.

J'ai eu l'occasion hier de vous rappeler les chiffres: les lois actuelles nous ont permis d'etre beaucoup plus efficaces que les annees precedentes. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Danilet Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1681

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 1996, page 3586

Réponse publiée le : 30 mai 1996, page 3586

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mai 1996